

REMISE DES PRIX

Dans le cadre de la remise des Trophées de l'investissement local du Calvados, je vous prie de trouver ci-après le « protocole » de remise, à 10h, le lundi 4 novembre 2019 lors de l'AG de l'UAMC au Centre des Congrès de Caen.

Chaque lauréat se voit remettre un panneau « Trophées de l'investissement local ». Une photo est prise avec le remettant et le Maire lauréat est invité par le remettant à présenter son projet en 2 minutes.

- Prise de parole de Régis BINET, Président de la FRTP Normandie (2 minutes)
- Remise du prix 1^{ère} catégorie : Olivier PAZ Communes de moins de 1 000 habitants RANCHY (254 hbts), Aménagement des entrées Est et Ouest du bourg
- Remise du prix 2^{ème} catégorie : Sébastien HARASSE- Communes de plus de 1 000 et de moins de 5 000 habitants FONTAINE-ÉTOUPEFOUR (2 354 hbts), Revitalisation du centre-commerçant
- Remise du prix 3^{ème} catégorie : Sonia de la PROVOTE Communes/EPCI de plus de 5 000 et de moins de 20 000 habitants THUE ET MUE (5 857 hbts), Aménagement de la place Courteheuse à Cheux
- Remise du prix 4^{ème} catégorie : Régis BINET Communes/EPCI de plus de 20 000 habitants –
 CAEN LA MER (271 472 hbts), Tramway 2019
- Remise du prix 5^{ème} catégorie : Serge TOUGARD Prix spécial du Jury TRÉVIÈRES (930 hbts), installation d'un service d'autopartage et modification de l'éclairage public

En cas de difficulté / remarque / suggestion :

- Matthieu JACOTOT 06 85 05 69 56
- Marion REULET: 06 43 69 25 83













Vainqueur de la Catégorie 1 : **communes de moins de 1 000 habitants** Prix Remis par Olivier PAZ (UAMC)

Mairie de RANCHY, 254 habitants M. Le Maire : Gilbert MICHEL

Projet récompensé : Aménagement des entrées Est et Ouest du bourg

La commune de Ranchy a souhaité sécuriser les entrées de son bourg, en créant des sentes piétonnes. Celles-ci permettent un embellissement du village, en conservant son identité rurale, grâce à la création de haies, clôtures lissées et massifs rampants.

Les voies piétonnes sont aujourd'hui appréciées par l'ensemble des usagers qui s'y sentent en sécurité pour se déplacer avec les poussettes, trottinettes etc.



















Vainqueur de la Catégorie 2 : communes de plus de 1 000 habitants et de moins de 5 000 habitants Prix remis par Sébastien HARASSE (VP FRTP Normandie)

Mairie de FONTAINE-ÉTOUPEFOUR, 2 354 habitants

M. Le Maire: Bernard ENAULT

Projet récompensé : Revitalisation du centre-commerçant

Après la construction de la médiathèque et de la mairie, la municipalité a décidé de restructurer la traversée routière devant les commerces en un centre bourg sécurisé et partagé. La traversée routière a été sécurisée en zone 30 et réduite en laissant deux bandes cyclables. Les stationnements ont été reportés contre la chaussée en libérant les espaces en devantures de commerces pour les piétons et les étals. L'eau pluviale est captée par deux noues végétalisées qui séparent et protègent les circulations douces, et animent la traversée.

Un sentiment de sécurité a été noté de la part des habitants de la commune, l'attractivité de la ville a été développée.

















Vainqueur de la Catégorie 3 : communes/EPCI de plus de 5 000 habitants et de moins de 20 000 habitants

Prix remis par Sonia de la Provôté (Sénatrice)

Mairie de THUE ET MUE, 5 857 habitants

M. Le Maire: Michel LAFONT

Mme Le Maire Délégué : Mme Marie THEAULT

Projet récompensé : Aménagement de la place Courteheuse à Cheux

Depuis 2011, la commune de Cheux a engagé des travaux d'aménagement de son bourg (création d'une maison de santé, commerces, logements). La dernière étape a été la revitalisation de la place Courteheuse, qui n'était plus qu'une zone de stationnement. Des travaux de traitement des eaux pluviales, de voiries, aménagements urbains et végétalisation ont été réalisés pour réaménager cet espace.

Aujourd'hui, elle aura vocation à maintenir l'offre de service de proximité grâce à ses places de stationnements et voies piétonnes ; favoriser le lien social ; développer l'attractivité de la commune ; réduire la vitesse dans le bourg...

















Vainqueur de la Catégorie 4 : **communes/EPCI de plus de 20 000 habitants** Prix Remis par Régis BINET (Président FRTP Normandie)

Communauté Urbain CAEN LA MER, 271 472 habitants

M. Le Maire : Joël BRUNEAU

Projet récompensé : Tramway 2019

La Communauté Urbaine de Caen la Mer a engagé des travaux de grande envergure pour transformer la ligne de Transport sur Voie Réservée (TVR) de Caen la mer en tramway fer standard. Trois lignes de tramway ont été créées, représentant 16,2 km d'infrastructures et 37 stations desservies par 26 rames de tramway. Cette opération de transformation d'une infrastructure de transport en lieu et place d'une existante est une première en France.

Ces travaux, réalisés de novembre 2014 à juillet 2019, ont eu pour objectifs d'améliorer de façon significative la fréquentation du réseau de transports collectifs et les conditions de transport pour les usagers ; accompagner le développement de l'agglomération en assurant une desserte performante des zones d'habitat, d'emplois et d'activité commerciale ; accélérer les projets d'aménagement et d'embellissement urbains ; réduire la pollution atmosphérique.

















Vainqueur Prix Spécial du Jury Prix remis par Serge TOUGARD (conseil régional)

Mairie de TRÉVIÈRES, 930 habitants Mme Le Maire : Mireille DUFOUR

Projet récompensé : Création d'un service d'autopartage & modification de l'éclairage public

En 2017, la commune de Trévières a été reconnue comme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ». Cette reconnaissance lui a permis de mener des projets éco-responsables et innovateurs en milieu rural, afin de réduire son impact environnemental et proposer à ses habitants des services mettant en valeur le partage et l'écologie :

- En septembre 2018, un système d'autopartage a été inauguré, avec l'installation d'une borne de rechargement et la mise à disposition d'un véhicule électrique grâce à un système de réservation et pour le montant de 10€ par jour.
- La commune a également revu l'intégralité de son éclairage public. La totalité des ballons fluorescents et foyers de type « boule » a été remplacée par des LEDS pour diminuer la pollution lumineuse et la consommation énergétique.









